



Montreuil, le 7 décembre 2022

Monsieur Alain THIRION
Directeur Général de la Sécurité Civile
et de la Gestion des Crises
Place Beauvau
75008 PARIS

Objet : droit de grève

Monsieur le Directeur général,

Nous avons, depuis de longues années, échangé sur le droit de grève dans les services d'incendie et de secours, une nouvelle occasion nous est fournie par le SDIS 57.

Après avoir fait cesser la venue au centre d'agents qui n'étaient pas désignés, d'autres incongruités ont lieu.

Nous souhaitons dénoncer que des sapeurs-pompiers volontaires sont utilisés pour avoir des effectifs de garde à atteindre sans désigner des sapeurs-pompiers professionnels grévistes, une situation similaire dans le privé tomberait sous le coup de la loi, mais vos services n'ont pas voulu l'écrire dans le mémento qu'ils portaient sur le droit de grève.

Dans le cadre de la procédure mise en place, des agents sapeurs-pompiers professionnels déclarés grévistes conformément aux règles qui leur sont imposées, se voient désignés le matin même, alors que le service connaît les agents grévistes depuis 48 heures !!!

Loin de se contenter de désigner des agents au dernier moment, le service considère que les agents ne font pas leur journée complète (effectivement ils ne disposent pas d'outil de téléportation). Le temps de trajet pour se présenter au travail leur est défalqué, alors même que la réquisition devrait débiter au moment du rappel.

Nous vous interpellons pour que vous fassiez cesser cette situation et qu'elle ne se reproduise pas ailleurs.

Dans l'attente d'une action efficace de votre part, veuillez recevoir, nos salutations respectueuses.

Pour le collectif fédéral CGT des SDIS

Sébastien DELAVOUX